



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

45 Bd de la Plage 33510 Andernos les Bains * Tel 0556261802

Ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

<http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org>

Questionnaire aux candidats

Commune d'Andernos les Bains

Les Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon veillent à ce que l'environnement terrestre et maritime soit préservé. Pour cela, ils demandent que les lois françaises soient respectées: loi littorale puisque l'intégralité de la commune d'Andernos les Bains est concernée, loi sur l'eau et lois du code de l'urbanisme dont celles issues des Grenelle I et II.

Vous engagez vous à les faire respecter?

[Le respect des lois incombe à toutes et tous, normalement. Je me tiendrai à ce principe.](#)

Plan Local d'urbanisme

Le jugement du tribunal administratif du 10 juillet 2013 annule l'approbation du PLU en détaillant huit points illégaux. Vous engagez vous à respecter ce jugement dans son intégralité et à demander le retrait de la procédure d'appel ?

[Oui, nous avons déjà pris position sur cette question dans notre programme.](#)

Urbanisme

Stopper l'étalement urbain et densifier l'existant. Qu'en pensez-vous?

La loi ALUR, qu'en pensez-vous?

[La densification est une nécessité, mais elle doit s'accompagner de pédagogie et de mises à niveau d'équipements collectifs comme par exemple le système d'assainissement. Pour info, j'ai voté en faveur de cette loi ALUR et de ses principes.](#)

Abandonnez-vous toute extension d'urbanisation dans la zone du Miami?

[Cette question ne peut être tranchée aussi facilement. Elle est aussi liée à l'avenir du Casino et au besoin d'équipements de loisirs.](#)

D'une façon plus générale, ferez-vous respecter la loi Littorale et **empêcher le mitage** du territoire?

[Voir réponses 1 et 2.](#)

Zones naturelles sensibles non constructibles

Vous engagez vous à ne pas donner d'autorisation d'installation à toute structure ou habitation dans des zones protégées NA, NC, ND du POS?

Les zones protégées le resteront ou le deviendront effectivement. Néanmoins, il est aussi important de rappeler que toute commune est à amener à se développer et à répondre à certaines demandes au service de l'intérêt général.

Faciliter le passage sur le sentier du littoral et l'accès à la plage sur tout le littoral, qu'en pensez-vous?

Oui. Il est normalement de droit au regard du statut public du domaine maritime.

Des ruisseaux de grande importance traversent la commune d'Andernos et sont régis par la loi sur l'eau. Vous engagez vous à faire respecter le bon écoulement des eaux, à sensibiliser la population sur l'importance de ces ruisseaux et à empêcher toute pollution?

Oui, il en va de l'avenir du Bassin même.

De façon plus générale, vous engagez vous à lutter contre les décharges sauvages, l'abandon de matériaux dans la forêt ou dans les ruisseaux? Quelles actions concrètes envisagez -vous?

Oui, nous pourrions travailler en coopération avec l'ONF ou le Conseil Général afin de travailler sur les pouvoirs de police et les poursuites à engager.

Les eaux pluviales

Cet hiver 2014 s'est révélé extrêmement pluvieux et la conjonction entre la remontée de la nappe phréatique, le manque d'entretien des fossés et crastes, leur busage plus ou moins autorisé, mal contrôlé, le ruisseau de Comte indûment busé qui ne trouve plus son passage au milieu de l'urbanisation, tous ces facteurs ont causés bien des déboires: jardins et maisons inondés, routes coupées, et pour compléter le tableau, débordement du réseau de tout-à l'égout. Quelles actions concrètes envisagez-vous pour pallier ces désagréments?

1. Faire un état des lieux du réseau d'assainissement.
2. Remettre en état les ruisseaux ou fossés busés ou comblés afin de redonner une place aux écoulements d'eaux pluviales.
3. Mettre des buses de diamètre supérieur quant nécessaire.
4. Faire plus d'informations quant aux devoirs des riverains sur le curage /entretien des fossés.

Voie de contournement

Quelle est votre position sur la voie de contournement qui viendrait miter la forêt et permettre l'extension de l'urbanisation?

Contre. Il faut aussi signaler la présence de zone humide sur certains projets. Au regard de l'évolution de la pluviométrie en conséquence des changements climatiques ; il est essentiel de préserver ce type d'espace.

Vous engagez-vous à faire étudier la réfection de la piste 209/210 qui pourrait être une solution au délestage des communes concernées?

C'est la solution la moins contestable au regard de la protection de l'environnement et d'un point de vue économique.

Transports en commun: ferez vous tout ce qui est en votre pouvoir pour faciliter la mise en place d'un transport en commun type bus électrique en site propre (parallèle à la piste cyclable)?

Nous proposons la mise en place d'un système de navette électrique intra-muros, et ferons le nécessaire pour que la COBAN lui donne une envergure intercommunale.

La question de l'utilisation de l'espace annexe à la piste cyclable est à étudier avec le Conseil Général. Nous sommes prêts à en discuter.

Le Bassin et l'estran

La qualité des eaux du Bassin est impérative pour plusieurs raisons:

- le maintien de l'activité patrimoniale de conchyliculture
- la qualité des eaux de baignade
- la restauration des herbiers de zostères et la biodiversité qui y est attachée.

Vous engagez vous à lutter contre toute activité ou pollution qui pourrait avoir un impact désastreux sur la qualité des eaux du Bassin?

Nous ferons tout pour préserver le Bassin tout en maintenant un équilibre délicat entre activités économiques et protection vital de notre espace de vie.

De ce fait, vous engagez vous à ce que les dragages des ports de la commune soient faits dans les règles et que les sédiments portuaires ne soient pas disséminés dans les eaux du Bassin?

Oui.

Vous engagez vous à interdire l'utilisation d'engrais, pesticides et désherbants chimiques pour l'entretien des espaces verts de la commune?

La loi le prévoit depuis peu. Elle sera effective d'ici quelques années, nous nous engageons à être pilote sur la fin de l'utilisation des produits phyto-sanitaires d'ici la mi-mandat.

Les laisses de mer sont d'une importance capitale pour la faune avicole car elle y trouve sa nourriture, et elles sont un rempart non négligeable contre les tempêtes.

Vous engagez vous à ne procéder au ramassage des laisses de mer qu'en juillet-aout et même, pas de ramassage du tout, comme autrefois?

Les laisses de mer contiennent aussi des déchets qu'il faut pouvoir traiter et ramasser. Une solution saisonnière est à étudier.

3 ha du Coulin: vous engagez vous à classer la zone définitivement inconstructible dans le futur PLU et à la vendre au Conservatoire du Littoral?

Oui.

Bassins de décantation des Quinconces: vous engagez-vous à les démanteler et à utiliser la future plateforme de traitement des vases portuaires pour de futurs dragages?

Aucune raison de ne pas utiliser la future plateforme à partir du moment où elle est opérationnelle.

Golf de la Montagne: ce golf a été qualifié d'éco-golf par la municipalité et le porteur du projet, or, un golf écologique ça n'existe pas car l'entretien des pelouses nécessite l'utilisation d'un insecticide pour lutter contre les larves de tipules et l'utilisation d'une quantité d'eau très importante. Quelle est votre position sur l'autorisation d'un golf à la Montagne et plus généralement sur le territoire de la commune?

Le stress hydrique et la qualité des eaux qui finissent dans le bassin nous imposent la plus grande réserve quant à ce type de projet.

Port de plaisance du Bétey: vous engagez vous à sécuriser et rénover le port du Bétey **dans son périmètre actuel?**

Oui.

Forêt de Matoucat.

- La forêt de Matoucat est un massif forestier constitué de plusieurs zones d'un grand intérêt écologique pour la faune et la flore et en particulier d'une zone humide qui fait partie du bassin versant du ruisseau Bétey, immense zone d'épuration de l'eau. Vous engagez-vous à laisser ce massif forestier en espace boisé classé dans le futur PLU?

oui

Une immense décharge de moins de 30 ans défigure et pollue le site. Vous engagez-vous à faire réhabiliter cette décharge?

Nous ferons les consultations nécessaires et le suivi avec des professionnels pour assurer un avenir au site.

Aérodrome. Les nuisances causées par les activités bruyantes pratiquées sur l'aérodrome sont très importantes.

Êtes vous favorable au projet d'aérovillage prévu dans le PLU par la municipalité sortante ?

Non.

Userez-vous de votre pouvoir de police pour faire respecter la réglementation?

Oui.

Interdirez-vous toute nouvelle ouverture à l'urbanisation dans la zone du PEB (plan d'exposition au bruit)?

En accord avec la loi.

Si vous maintenez l'aérodrome là où il se situe, vous engagez vous à ne pas développer l'activité de l'aérodrome au delà de pratique club actuelle?

Signerez-vous la convention avec l'école d'hélicos de la BA 120 qui limite le survol de la zone?

Oui.

Dans le cas d'un projet de déplacement de l'aérodrome qui deviendrait intercommunal, quelle est votre position?

Cela décidera en concertation avec les équipes de l'aérodrome dont je ne connais pas les intentions à ce jour.

Question subsidiaire à un éventuel projet de déplacement: vous engagez vous à restaurer et à classer la zone libérée en espace boisé classé?

Il est un peu prématuré pour décider aujourd'hui.

Charte éthique ANTICOR: êtes-vous décidé à la signer sans arrière-pensée?

Oui, avec une référence à l'application de loi sur le non-cumul en 2017.